



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h10

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.20.102 - Modification en cours d'exécution du marché de prestation de nettoyage des locaux de l'école primaire du Moulin

Christian DUMAS expose :

Vu l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 novembre 2020 acceptant la modification des conditions tarifaires.

La société SAINES Orléanais est titulaire du marché 19-765 du 23 juillet 2019 concernant les prestations de nettoyage des locaux de l'école primaire du Moulin à Ingré. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le Ministère de l'Éducation Nationale a communiqué un protocole sanitaire à destination des écoles et établissements scolaires que nous devons mettre en application.

La mise en place de protocole sanitaire induit une augmentation de la charge de travail de la société titulaire du marché. La relation contractuelle devant s'inscrire dans un contexte équilibré et pérenne pour chacune des parties, il convient d'établir un avenant au profit de SAINES Orléanais.

Une nouvelle ligne au Bordereau des Prix Unitaires doit être ajoutée sous l'intitulé « Nettoyage et désinfection des locaux et matériels suivant le protocole sanitaire du Ministère de l'éducation Nationale ». La fréquence de cette nouvelle prestation est de 4 fois par semaine et comprend :

- La mise en place du protocole sanitaire
- La désinfection des points de contact
- Le nettoyage et la désinfection des sols

Le montant de cette prestation est de 17.50 € HT soit 21.00 € TTC par jour.

Le caractère permanent ou non du protocole sanitaire rend difficile l'estimation du pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial, c'est pourquoi, il a tout de même été décidé de réunir la Commission d'appel d'offres.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1^{er} décembre 2020, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la modification en cours d'exécution pour ces prestations et à régler toutes les dépenses qui en résulteront.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **18 DEC. 2020**

Publication le : **18 DEC. 2020**

Notification le : **18 DEC. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-102

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-12-18T09-50-49.00 (MI227352337)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-102-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification en cours d'exécution du marché de
de nettoyage des locaux de l'école primaire du Moulin
Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Autre délibération concernant les marchés publics.

Acte : DL.20.102 -FIN- modification en cours d'exécution du marché de prestation de nettoyage des locaux de l'école primaire du moulin.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé Date 18/12/20 à 09:50 Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis Date 18/12/20 à 09:50

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception Date 18/12/20 à 10:00